

# CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (P.U.P.)

Relative au projet de construction sis

23 rue de Paris à

JOINVILLE-LE-PONT

Tel que le prévoient les articles R 332-25-1 et R 332-25-2 du code de l'urbanisme,

**La convention signée est mise à la disposition du public**

**Elle peut être consultée :**

- ✓ A la Direction Urbanisme de la mairie de Joinville-le-Pont
  - 23 rue de Paris – 94340 Joinville-le-Pont
  
- ✓ A la Direction Urbanisme de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois
  - 1 place Uranie – 94340 – Joinville-le-Pont